

Carte Logée AirPlus Contrat France

Merci d'avoir choisi AirPlus!

Votre contrat Carte Logée AirPlus a bien été complété et nous est parvenu sous format électronique. Veuillez trouver ci-joint :

- Le contrat Carte Logée AirPlus
- Le Mandat de prélèvement SEPA
- Les Conditions Générales de la Carte Logée AirPlus

Une copie des documents mentionnés ci-dessus vous a également été envoyée à l'adresse e-mail renseignée lors de la saisie du contrat en ligne.

Afin de créer votre carte dans les meilleurs délais, merci de suivre les étapes décrites ci-dessous.

Sauvegarder

Veillez garder une copie du contrat.

Imprimer

Veillez imprimer et signer :

- 1 exemplaire du contrat (dûment tamponné avec **le tampon officiel de l'entité juridique** pour laquelle vous souscrivez ce contrat).
- Le mandat de prélèvement SEPA.

Merci de joindre également :

- Votre extrait Kbis (datant de moins de 3 mois).
- Votre RIB.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter votre Responsable Commercial.

Envoyer

Veillez renvoyer les documents originaux à l'adresse suivante

AirPlus International
94 avenue de Villiers
75017 Paris
France

Pour accélérer le traitement de votre contrat, vous pouvez également nous transmettre une copie scannée de ces mêmes documents par email à CorporateOnboarding@airplus.com

Nous vous contacterons si des informations supplémentaires sont requises.

A compléter par AirPlus:

Numéro de Contrat

1	2	2	0	9	0	2													
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Antrag/Vertrag

Numéro de Carte

1	2	2	0	9	0	2													
---	---	---	---	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ORG

2	5	0
---	---	---



Contrat Carte Logée AirPlus France

1. Société

Type de demande

- J'aimerais conclure un nouveau contrat
- J'aimerais recevoir pour mon contrat existant une Carte Logée AirPlus supplémentaire

Numéro de contrat AirPlus (à indiquer absolument en cas de demande supplémentaire)

Numéro de Contrat Groupe (à compléter par AirPlus)

Numéro de Consolidation (à compléter par AirPlus)

Entre :

Société (inscription au registre de commerce ou déclaration d'activité professionnelle)

Forme juridique

Libellé complémentaire (ex : nom de l'entité)

N° de registre de commerce

N° de TVA intracommunautaire

Rue et numéro (Boîte postale non acceptée)

Ville

Code postal

Pays

Rue et numéro (Boîte postale non acceptée)

Code postal

Ville

Pays

Activité commerciale

Chiffre d'affaires annuel

- 0 -100.000 en EUR
- 100.001 -1.000.00 en EUR
- >1.000.000 en EUR

Nombre d'employés

- 0
- 1-100
- 101-500
- 501-1.000
- 1.001-10.000
- >10.000

(« le Souscripteur » ou « Nous » ou « Vous »)

Interlocuteur au sein de la société pour AirPlus

Titre

- Madame
- Monsieur

Prénom

Nom

Téléphone

Fax

Email

Adresse de facturation différente (le cas échéant)

Nom de la société

Interlocuteur/Département

Rue/Boîte postale

Code postal

Ville

Pays

Interlocuteur comptable

Titre

- Madame
- Monsieur

Nom

Téléphone

Email

et Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstrasse 10, 63263 Neu-Isenburg, Deutschland (« AirPlus »), il a été convenu ce qui suit:

CONDITIONS ESSENTIELLES

2. Nature des activités

Quel type d'activité votre société offre-t-elle à ses clients ?*

- business to business (B2B)
- business to consumer (B2C)

Chiffre d'affaires annuel de votre société (en milliers d'euros)*

- 0-100
- 101-1.000
- 1.001-10.000
- 10.001-100.000
- >100.000 in thousand EUR

Dans quels pays votre société a-t-elle des activités ?*

Dans quel(s) pays sont situés vos principaux fournisseurs ?*

Quel type de produits/services votre société offre-t-elle ?

- Alimentaire
- Appareils ménagers



- Approvisionnement de proximité
 - Armement
 - Biens de consommation
 - Bijouterie
 - Centrales solaires et éoliennes
 - Conseil en informatique
 - Construction de centrales électriques/ nucléaires
 - Construction d'usine
 - Equipements techniques
 - Fourniture d'énergie
 - Habillement
 - Machines de production
 - Matériel médical
 - Matières premières
 - Pétrochimie
 - Produits de luxe
 - Recyclage
 - Service d'infrastructure
 - Services à la personne
 - Services de sécurité
 - Services financiers
 - Sureté
 - Systèmes informatiques
 - Traitement des déchets
 - Transport de marchandises/fret
 - Transport de passagers
 - Véhicules à usage privé
 - Véhicules de chantier
 - Autres
- Si « Autres », veuillez sélectionner :
-
- Veuillez préciser les autres produits / services :

3. Identification

Informations sur l'identification

En tant que prestataire de services financiers, AirPlus est soumis à la loi allemande contre le blanchiment d'argent (Geldwäschegesetz, GwG) et aux lois locales applicables. Selon ces lois, les partenaires contractuels et les personnes agissant au nom des partenaires contractuels doivent être identifiés avant qu'une relation d'affaires ne soit établie. Pour cette raison, nous vous demandons de fournir les informations et les documents justificatifs spécifiés ci-dessous :

Identification du partenaire contractuel

Les informations relatives à l'entreprise fournies par le partenaire contractuel sont comparées à un extrait actuel d'un registre public (tel que registre du commerce, registre des associations ou registre des sociétés) ou à d'autres documents justificatifs (tels que statuts, bilan consolidé du groupe).

En cas de **sociétés de personnes**, les personnes physiques qui les constituent doivent être identifiées (à l'instar du signataire, voir ci-dessous)

Identification du signataire

La personne agissant au nom du cocontractant est, par exemple, la personne qui signe le contrat au nom du cocontractant. Il s'agit aussi bien des personnes agissant en qualité de représentants légaux, par exemple les adjoints autorisés, les membres de l'organe de représentation (directeurs généraux, conseil d'administration) qu'une personne agissant au nom du cocontractant.

Cette personne agissant au nom de la partie contractante (dans ce cas, le signataire) doit être identifiée. Les méthodes courantes à cet effet sont, par exemple, l'identification vidéo via Web-ID ou l'identification par un membre du personnel d'AirPlus. De plus, la présentation d'un pouvoir de représentation ou de procuration est requise.

Dans le cas des partenariats, les signataires sont généralement déjà identifiés comme partenaires contractuels.

Identification des signataires

- Prénom
- Nom
- Nom d'usage (si applicable)
- Pseudonyme (si applicable)
- Date de naissance
- Profession
- Fonction du signataire
- membre de l'organe représentatif ou représentant légal
- représentant autorisé

Au cours de la procédure d'identification, AirPlus vous attribuera à vous, l'instance mandataire, un identifiant personnel (PID). Ce PID est attribué exclusivement à titre personnel et ne doit être demandé qu'une seule fois. Il peut être utilisé pour toutes les transactions commerciales avec AirPlus (comme conclusion de contrat, demande d'un compte).

Veuillez entrer votre PID ici :

- Identifiant personnel (PID)
- Vous trouverez sur ce Portail d'identification des informations générales et une description détaillée de la procédure d'identification.

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

- Oui
- À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).**

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

- Non
- Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant : modèle « Procuration » dans le contrat web : Autres signataires (le cas échéant)



Identification des signataires

Signataire n° 2

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

membre de l'organe
représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :

modèle « Procuration » dans le contrat web :
Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 3

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

membre de l'organe
représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :

modèle « Procuration » dans le contrat web :
Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 4

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Date de naissance

Profession

Fonction du signataire

membre de l'organe représentatif ou représentant légal

représentant autorisé

Identifiant personnel (PID)

Pouvoir (procuration) :

Le signataire dispose du pouvoir requis pour signer au nom du client (procuration) :

Oui

À noter : Veuillez fournir une copie du pouvoir avec les documents contractuels (ne s'applique pas aux sociétés de personnes).

Dans le cas de membres d'organes représentatifs ou de signataires autorisés, l'extrait actuel du registre du commerce doit être fourni avec les documents contractuels et suffit à l'identification du partenaire contractuel.

Le pouvoir doit comporter le nom et l'adresse complète de l'entreprise, son en-tête ou son cachet, le nom et le prénom du représentant autorisé ainsi que le nom et la signature du signataire (représentant autorisé).

Non

Si vous n'avez pas encore de procuration, veuillez utiliser le document suivant :

modèle « Procuration » dans le contrat web :
Autres signataires (le cas échéant)

Signataire n° 5

Prénom

Nom

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

1) Les critères de transparence énumérés à l'article R-561-15 3° du CMF sont les suivants : (i) l'identité de la personne morale de droit public est accessible au public, transparente et certaine ; (ii) ses activités, ainsi que ses pratiques comptables, sont transparentes; (iii) elle est soit responsable devant une institution de l'Union européenne ou devant les autorités d'un Etat membre, soit soumise à des procédures appropriées de contrôle de leur activité. Ces conditions sont remplies en ce qui concerne les personnes morales de droit public françaises et, en principe, en ce qui concerne celles établies dans l'UE/l'EEE.

Données du bénéficiaire(s) effectif(s)

Sélection?

Mise à disposition des informations relatives au(x) bénéficiaire(s) effectif(s)

Note : Si le partenaire contractuel ou le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel est une personne politiquement exposée (PPE), ou un proche d'une PPE (: lien familial ou d'affaires), le(s) formulaire(s) correspondant(s) doit (doivent) être complété(s) et nous être envoyé(s).

N°1

Bénéficiaire effectif. n°1

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°2

Bénéficiaire effectif. n°2

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°3

Bénéficiaire effectif. n°3

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort



Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°6

Bénéficiaire effectif. n°6

Bénéficiaire effectif

Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou

au travers de droits de vote ou

par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°7

Bénéficiaire effectif. n°7

Bénéficiaire effectif

Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou

au travers de droits de vote ou

par quel autre moyen

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

Mme

M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°8

Bénéficiaire effectif. n°8

Bénéficiaire effectif

Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership



- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°9

Bénéficiaire effectif. n°9

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Adresse (domicile personnel)

Code postal (domicile personnel)

Ville (domicile personnel)

Pays

N°10

Bénéficiaire effectif. n°10

- Bénéficiaire effectif
- Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Nature du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif

Veuillez indiquer les modalités du contrôle exercé par le bénéficiaire effectif sur le partenaire contractuel :

Type of ownership

- ce contrôle est-il exercé au travers de parts du capital social ou
- au travers de droits de vote ou
- par quel autre moyen ?

Le type de contrôle que le bénéficiaire effectif identifié exerce sur le partenaire contractuel (pourcentage de contrôle ou description du moyen de contrôle) :

Date du contrôle

Veuillez indiquer la date à laquelle la personne physique identifiée est devenue le bénéficiaire effectif du partenaire contractuel.

Civilité

- Mme
- M.

Nom de famille

Nom d'usage (si applicable)

Pseudonyme (si applicable)

Prénom

Autres prénoms (si applicable)

Date de naissance

Lieu de naissance
 Nationalité
 Profession
 Adresse (domicile personnel)
 Code postal (domicile personnel)
 Ville (domicile personnel)
 Pays

Les sociétés cotées en bourse ou leurs filiales détenues à plus de 75 % sont exemptées de la divulgation obligatoire de ces données avec la déclaration suivante :

Le signataire déclare par la présente que le partenaire contractuel est une société cotée sur un marché organisé conformément au § 2 par. 11 de la loi allemande sur le commerce des valeurs mobilières (Wertpapierhandelsgesetz, WpHG) ou est une filiale détenue à plus de 75 % d'une telle société conformément au § 290 par. 2 du code de commerce de l'Allemagne (Handelsgesetzbuch, HGB) ou est soumis à des exigences de transparence en ce qui concerne les droits de vote en vertu du droit communautaire ou des normes internationales équivalentes.

En outre, le signataire déclare qu'il n'existe pas d'autre personne physique qui soit bénéficiaire effectif en raison de l'exercice, par tout autre moyen, d'un pouvoir de contrôle.

Bourse :

Personne morale de droit public soumise aux obligations de transparence prévues par la loi française (article R. 561-15 3° du code monétaire et financier) :

Bénéficiaire effectif en dernier ressort

Prénom
 Nom de famille
 Date de naissance
 Lieu de naissance

5. Facturation et coordonnées bancaires

Sauf convention écrite contraire, AirPlus facture à la partie contractante toutes les dépenses enregistrées au cours de la période de facturation, conformément aux conditions de paiement ci-dessous.

Modalités de paiement

- Période de facturation: hebdomadaire
- Mode de paiement: prélèvement automatique
- Délai de paiement: 10 jour(s)

La facture est libellée en euros (EUR).

Toute réclamation de la part du Souscripteur concernant un relevé de facturation doit être faite auprès d'AirPlus dans les 6 semaines de sa réception. L'article L.133-24 du Code monétaire et financier reste d'application.

Coordonnées bancaires:

IBAN
 SWIFT/BIC
 Nom de la banque
 Adresse de la banque
 Contact auprès de la banque
 Téléphone

Fax
 Email

INFORMATIONS BANCAIRES/SOLVABILITÉ

Par sa signature, le Souscripteur autorise de manière irrévocable l'institution bancaire figurant sous « Coordonnées bancaires » à fournir à AirPlus les informations bancaires nécessaires à la vérification de sa solvabilité pour l'établissement et l'utilisation des Cartes Logées demandées.

6. Volume de déplacements prévisionnel

Volume de déplacements prévisionnel
 Date estimée de démarrage

7. Prestataire de voyages

Oui, je souhaite utiliser ma Carte Logée auprès de mon agence de voyage / mon service de réservation.

Prestataire de voyages autorisée pour cette Carte Logée

Nom du prestataire
 Numéro IATA
 Rue/Boite postale
 Code postal
 Ville
 Pays

Contact au sein de votre prestataire

Titre
 Madame
 Monsieur
 Nom
 Téléphone
 Fax
 Email

8. Autres options

Lettre d'accueil
 Nom de l'entreprise (votre référence pour la lettre d'accueil, max. 21 caractères)

Précision complémentaire pour l'utilisation (choix de référence (p. ex. Travel Management, établissement, max. 20 caractères)

Désirez-vous une couverture d'assurance « AirPlus Travel Insurance » pour cette Carte Logée?

Oui, couverture maximale 600.000 EUR Cotisation annuelle Carte Logée : 200 EUR H.T.

Vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires.



9. Structure du relevé de facturation

- Matricule (PK)
- Centre de coûts (KS)
- Unité de facturation (AE)
- Date de départ (BD)
- Numéro de projet (PR)
- Destination (RZ)
- Département (DS)
- Numéro de commande (AU)
- Compte interne (IK)

Veillez reprendre les données analytiques de la Carte Logée

suivante en cas de demande complémentaire à la Carte Logée

Format du relevé de facturation:

Relevé PDF à trier par la donnée analytique suivante. Le champ doit avoir été sélectionné auparavant (gratuit):

Relevé PDF à trier comme suit:

- Par date de vente
- Par nom (alphabétique)
- Par données analytiques suivantes:

Désirez-vous recevoir un TAF avec votre ticket?

- Oui

Les relevés doivent inclure des sous-totaux au(x) point(s) suivant(s):

Désirez-vous inclure des sous-totaux sur votre relevé PDF?

- Non
- Oui, aux point(s) suivant(s):

10. Services en ligne

Il est convenu que, dans le cadre du présent contrat, la communication entre AirPlus et le Souscripteur peut également avoir lieu par voie électronique par Internet, et plus particulièrement par email à l'adresse email fournie par le Souscripteur. AirPlus communique le relevé de facturation et les transactions individuelles au Souscripteur sous forme d'un fichier PDF à consulter sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires www.airplus.com. Pour autant qu'AirPlus dispose d'une adresse email correcte, le Souscripteur est informé par email dès qu'un nouveau relevé de facturation est disponible. Le Souscripteur s'engage à télécharger le relevé dès la réception d'un avis à cet effet envoyé par courrier électronique. Les relevés ainsi que le montant de ceux-ci peuvent être consultés sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires pendant une période de 12 mois suivant la première communication de cet avis. Les relevés de facturation ne sont pas envoyés par la poste au Souscripteur.

Prénom

Nom

Email

Au cas où le Souscripteur demanderait l'envoi des relevés à l'adresse email d'un tiers, ou permettrait à un tiers de consulter les relevés sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires (et, le cas échéant, l'envoi des avis correspondants par email à l'adresse email du tiers) elle autorise par le présent contrat le tiers à recevoir d'AirPlus les relevés de facturation.

Portail AirPlus Voyages d'Affaires

Accès au portail

LOGIN Société

Administrateur portail : Pour une nouvelle demande d'accès au portail, les informations suivantes sont requises

Titre

Madame

Monsieur

Prénom

Nom

Email

ar le présent contrat, le Souscripteur déclare accepter les conditions générales du Portail AirPlus Voyages d'Affaires, qui peuvent être consultées et imprimées sur <https://www.airplus.com/TC/FR-fr>. En cas de besoin, une version imprimée peut être mise à disposition du Souscripteur.

11. Echange de Données Electroniques (EDI)

Le service d'Echange de Données Electroniques fourni par AirPlus vous propose différents formats et modes de transfert de données électroniques, que vous pouvez choisir en fonction de vos besoins:

La transmission de données CSV (format Excel) peut être activée directement en cochant la case:

Numéro EDI existant

- Nous confirmons par la présente avoir lu et accepté les modalités et conditions ci-dessus. Le fichier électronique au format CSV sera mis à disposition en plus du relevé PDF.

Numéro EDI existant

Nouvelle demande

Modification

Numéro EDI existant

12. Respectueux du climat

Souhaitez-vous participer au programme de rapports écologiques AirPlus?

Oui

Non

Nous commandons une fois et de manière contraignante les Green Reports (Rapports verts) d'AirPlus pour le numéro de Company Account d'AirPlus mentionné ci-dessus Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH («AirPlus») et pour la période de rapport suivante (max.12 mois):

Numéro du Company

Account:

pour la période de rapport suivante (max.12 mois):

AM						ACCID							
----	--	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--



à compter de:
jusqu'à:

Pour la période de rapport mentionnée ci-dessus, nous commandons les modules de Green Reports (Rapports verts) suivants:

Vol

oui

au prix de veuillez choisir

EUR 400 pour un Account/Contrat

EUR 1,000 pour des plusieurs Accounts ou Contrats nationaux

EUR 2,500 pour des plusieurs Accounts ou Contrats internationaux/mondiaux

Paiement de frais de Green Reports (Rapports verts)

Si les champs ci-dessus (n° de compte / date d'expiration) ne sont pas renseignés, le « AirPlus Green Report (Rapports verts) » portera sur le nouveau compte à créer. Les frais pour cette prestation seront prélevés sur ce nouveau compte.

Nous autorisons AirPlus à transmettre à des tiers les données de facturation pour le calcul des informations pertinentes pour le climat via le AirPlus Company Account.

Veuillez porter le prix sélectionné ci-dessus a notre AirPlus Company Account avec le chiffre suivant (le débit sera fait avec l'un des énoncés suivants) :

Numéro du Company Account

Responsabilité

Dans la mesure où cela est recevable légalement, AirPlus décline toute responsabilité pour le cas où le rapport n'est pas approprié à l'objectif poursuivi par la partie contractante; de même, AirPlus ne sera pas responsable des dommages découlant de l'utilisation du rapport ou de son inadéquation à l'objectif poursuivi par la partie contractante. Ceci s'applique également si la partie contractante avait été avertie par AirPlus d'un tel objectif ou de la possibilité qu'un dommage se produise.

Sécurité des données

La partie contractante garantit AirPlus contre toutes réclamations de

tiers en rapport avec les données fournies et le contenu des données. Dans la mesure où AirPlus reçoit des données à caractère personnel du personnel de la partie contractante, la partie contractante garantit que les conditions de protection des données en matière de stockage et/ou de transmission par AirPlus sont remplies. Dans la mesure où AirPlus transmet les données brutes de la partie contractante à des fins d'analyse et d'évaluation, la partie contractante garantit vis-à-vis d'AirPlus que:

- la partie contractante possède des directives (concrètes) de voyage suffisantes et qu'elles sont connues de son personnel,

- des mesures ont été prises pour que, dans tous les cas de réservation, son personnel connaisse ou puisse être informé du fait qu'il peut se trouver dans une situation de non-respect des directives (de voyage),

- son personnel et les représentants du personnel ont été informés qu'AirPlus fournit des données exhaustives pour permettre à la partie contractante de contrôler la conformité avec ses directives (de voyage). Si AirPlus transmet des données brutes, elle utilisera les procédures d'encodage les plus poitues.

13. Date de début du Contrat

Par l'envoi à AirPlus de la présente demande dûment remplie et signée, le Souscripteur s'engage de manière ferme et définitive à conclure avec AirPlus un contrat-cadre de services de paiements. Le contrat-cadre de services de paiements entre en vigueur lorsque AirPlus envoie au Souscripteur son numéro de carte.

Dispositions particulières

AM					ACCID							
----	--	--	--	--	-------	--	--	--	--	--	--	--



Le Souscripteur demande son adhésion au Contrat Carte Logée AirPlus.

LE SOUSCRIPTEUR RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DES CONDITIONS D'ADHESION A LA CARTE LOGEE AIRPLUS CONTITUANT LE CONTRAT CARTE LOGEE AIRPLUS, Y COMPRIS LES CONDITIONS GENERALES ANNEXEES AUX PRESENTES, ET DECLARE LES ACCEPTER SANS RESERVE.

Souscripteur

Partenaire contractant - Dénomination légale de la Société

Forme juridique

Nom et titre du Souscripteur en lettres capitales - obligatoire

Rue/Ville/ Code postal du Souscripteur - obligatoire

Date

Signature(s) du représentant légal - obligatoire

CACHET
(en option)

Merci de faxer le formulaire rempli et signé au: +33 (0) 1 43 12 32 78

Pour toutes questions, appelez-le: +33 (0) 1 43 12 36 36

Mandat de prélèvement SEPA

A I R P L U S

Référence unique du mandat (à compléter par Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH)

AirPlus International
94 avenue de Villiers
75017 Paris
France

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH.

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Veillez compléter les champs marqués *.

Votre nom	<input type="text"/>	
	* Nom du débiteur(s)	
Votre adresse	<input type="text"/>	
	* Numéro et nom de la rue	
	<input type="text"/>	
	* Code postal, ville	
	<input type="text"/>	
	* Pays	
Les coordonnées de votre compte	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	* Numéro d'identification internationale du compte bancaire – IBAN	* Code international d'identification de votre banque – BIC
Nom/adresse du créancier	Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstr. 10, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne	
Identifiant du créancier	DE83ZZZ00000309554	
Type de paiement	* Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>
Signé à	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Lieu	* Date
Signature(s)	<input type="text"/>	
	* Veuillez signer ici et écrire votre nom en lettres capitales	

Note : Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Veillez svp signer le mandat et nous en retourner un exemplaire original par la poste à l'adresse indiquée ci-dessus. Merci!

Votre numéro de compte AirPlus

1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, les termes définis suivants seront utilisés :

- « AirPlus » désigne la société Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH, Dornhofstr. 10, 63263 Neu-Isenburg, Allemagne, l'émetteur de la Carte Logée AirPlus ;
- La « Carte Logée AirPlus » ou « la Carte Logée » ou « la Carte » : La carte émise par AirPlus au titre du présent contrat cadre de prestations de services de paiement ;
- Le « Souscripteur » signifie le client auquel AirPlus a attribué la Carte Logée ;
- Le « Commerçant » signifie toute société qui accepte des paiements par la Carte Logée ;
- Le « Service AirPlus en ligne » : comprend, entre autres, le « Portail AirPlus Voyages d'Affaires » et le « AirPlus Information Manager » (si le Souscripteur le choisit).

2. Emission de la Carte Logée

Dès la réception du Contrat rempli par le Souscripteur, AirPlus émettra la Carte Logée au nom du Souscripteur et la rattachera à l'adresse telle qu'elle figure dans la demande. AirPlus se réserve le droit de ne pas accepter une demande de carte, pour quelque raison que ce soit.

Il n'est pas créé de support physique de la Carte Logée. La Carte Logée est délivrée sous la forme d'un numéro de carte/compte accompagné d'une date d'échéance.

3. Utilisation de la Carte Logée

La Carte Logée donne au Souscripteur le droit de payer les services qu'il utilise d'AirPlus (tels qu'ils sont décrits dans le Contrat) et des Commerçants choisis par le Souscripteur. La Carte Logée sera exclusivement utilisée pour des opérations de paiement. Une utilisation de la Carte Logée à titre personnel est strictement interdite. Le Souscripteur mandate et autorise irrévocablement AirPlus à payer les créances des Commerçants qui ont été générées par le Souscripteur en utilisant la Carte Logée. Dans ses relations avec AirPlus, le Souscripteur accepte de manière irrévocable chaque opération de paiement effectuée, et ceci en présentant, lui-même ou par le biais d'un tiers, la Carte Logée ou son numéro au bénéficiaire au moment du paiement. Le Souscripteur remboursera à AirPlus tous les montants qui ont été payés par AirPlus elle-même ou par l'intermédiaire de tierces parties en vertu d'un ordre ou d'une autorisation de paiement. Au cas où la Carte serait déposée auprès d'un Commerçant ou d'une agence de voyages, le Souscripteur serait alors obligé de transmettre le nom et l'adresse de cette entreprise à AirPlus. Autres conditions pour l'exécution des ordres de paiements :

- le montant disponible ne doit pas avoir été dépassé ;
- la Carte ne doit pas avoir été bloquée ;
- il ne doit pas exister aucune raison donnant à AirPlus un droit de résiliation du Contrat pour motif valable en application de l'article intitulé « Prise d'effet et résiliation du Contrat ».

AirPlus peut bloquer une Carte Logée si des raisons factuelles en lien avec la sécurité le justifient ou en cas de soupçon d'une utilisation non-autorisée ou frauduleuse de la Carte Logée ou encore si le risque d'un impayé de la part du Souscripteur s'est accentué de manière significative. AirPlus peut également bloquer la Carte Logée dans les cas où AirPlus est fondée à demander la résiliation du Contrat pour motif valable ou si le numéro de la Carte Logée a été remplacé par un nouveau numéro de carte.

4. Utilisation d'AirPlus A.I.D.A. Virtual Cards

En combinaison avec la Carte Logée, AirPlus propose la fonctionnalité A.I.D.A. pour les utilisateurs enregistrés au Portail AirPlus Voyages d'Affaires. Lorsque la Carte Logée n'est pas acceptée comme moyen de paiement, le Souscripteur peut générer un numéro Mastercard virtuel par l'intermédiaire de l'application A.I.D.A. disponible au Portail AirPlus Voyages d'Affaires. Ce numéro est relié à la Carte Logée AirPlus aux fins des paiements et de la facturation. Si le numéro Mastercard virtuel est utilisé pour un paiement à l'étranger, des frais de change au taux de 2,5% calculé sur le montant concerné seront appliqués, à l'exception des transactions depuis ou à destination des états membres de l'Espace Economique Européen en euros ou en monnaies d'états membres qui ont notifié leur décision aux fins d'application du Règlement (CE) N° 924/2009 concernant les paiements transfrontaliers à leur monnaie conformément à l'article 14 dudit Règlement. Ces frais seront facturés ensemble avec le montant concerné par l'opération de paiement.

5. Responsabilité au titre de la Carte Logée

Après réception de la Carte Logée, le Souscripteur assume la responsabilité de toutes les réclamations résultant de son utilisation. Le Souscripteur devra prendre toutes les mesures nécessaires et fera tout ce qui est raisonnablement en son pouvoir pour empêcher une utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte (« Obligations de diligence »). Le Souscripteur devra, dès le moment où il le découvre et sans délai, informer AirPlus de toute perte, de tout vol ou de toute utilisation abusive ou frauduleuse de la Carte par une personne non-autorisée (« Notification de perte »). Le Souscripteur devra également, sans délai, informer AirPlus de toute écriture erronée sur le relevé de facturation d'AirPlus ou de toute erreur de la part d'AirPlus.

Si des opérations de paiement non autorisées résultent d'une utilisation abusive ou frauduleuse d'une Carte perdue, volée ou disparue d'une quelconque manière, AirPlus pourra demander au Souscripteur le paiement d'une indemnité, plafonnée à 50 EUR, recouvrant le préjudice subi. Le Souscripteur ne sera pas tenu responsable du dommage s'il ne lui a pas été possible de constater la perte, le vol, la disparition ou l'utilisation abusive ou frauduleuse d'une Carte avant l'exécution de l'opération de paiement non autorisée. Le Souscripteur ne sera également pas responsable dans le cas où la perte de la Carte est intervenue du fait d'un employé, d'un agent, d'une succursale d'AirPlus ou de toute entité à laquelle AirPlus aurait externalisé certaines de ses activités.

Le Souscripteur ne sera, par ailleurs, pas tenu de réparer les dommages provenant d'une utilisation de la Carte postérieure à la Notification de perte.

Le Souscripteur ne sera pas non plus tenu de réparer les dommages dans le cas où AirPlus aurait manqué aux obligations qui lui incombent en vertu des dispositions de l'article L.133-15 II. du Code monétaire et financier. Ceci ne s'applique pas si le Souscripteur a agi dans un but frauduleux.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Souscripteur sera tenu de réparer intégralement le préjudice subi s'il a agi dans un but frauduleux ou bien si les dommages proviennent d'une violation d'une ou plusieurs obligations de diligence du Souscripteur ou d'une violation d'une ou plusieurs conditions contractuellement prévues pour l'obtention ou l'utilisation de la Carte et cette violation intervient de manière intentionnelle ou à la suite d'une négligence grave du Souscripteur. En cas d'utilisation non-autorisée de la Carte, les

Carte Logée AirPlus : Conditions Générales

Version : Janvier 2018

France

Parties devront échanger toutes les informations en leur possession nécessaires au recouvrement des montants en cause et/ou à l'annulation de la Carte.

Dès que le Souscripteur cesserait d'avoir le droit d'utiliser la Carte en application des présentes Conditions Générales, le Souscripteur devra s'abstenir de toute utilisation de la Carte. En particulier, le Souscripteur ne sera plus autorisé à utiliser la Carte si elle a été annulée ou changée.

Si le Souscripteur n'a pas réglé intégralement les montants mentionnés sur le relevé de facturation à l'échéance convenue, AirPlus sera en droit de réclamer, hormis l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 EUR, des dommages et intérêts pour défaut de paiement, à savoir au minimum des intérêts de retard au taux de 2% par mois. Les intérêts de retard sont calculés conformément à la méthode commerciale allemande (méthode de 30 jours par mois / 360 jours par an). AirPlus aura le droit de bloquer toutes les Cartes Logées du Souscripteur pendant la durée du retard de paiement dès lors qu'il existe un risque accru d'incapacité du Souscripteur d'honorer son obligation de paiement.

6. Utilisation des Services AirPlus en ligne

Le Souscripteur a accès au Service AirPlus en ligne. Le Souscripteur s'oblige à tenir secrets son nom d'utilisateur et son mot de passe. Par la présente, le Souscripteur accepte les Conditions générales d'utilisation du Portail AirPlus Voyages d'Affaires disponibles (avec possibilité d'impression) sur la page Internet www.airplus.com/TC/FR-fr. En cas de besoin, elles peuvent également être mises à disposition du Souscripteur sous une autre forme.

7. Demandes reconventionnelles, compensation et interdiction de cession

AirPlus n'est pas responsable de la non-acceptation de la Carte Logée, pour quelque raison que ce soit, par un Commerçant ou par toute autre personne autorisée à accepter la Carte. Le Souscripteur ne pourra pas refuser de payer des montants facturés par AirPlus en se fondant sur un différend entre lui-même et un Commerçant (ou toute autre personne autorisée à accepter la Carte Logée) ou en raison de toute réclamation du Souscripteur à l'encontre d'AirPlus ou d'un Commerçant autorisé par AirPlus. Cette stipulation ne s'applique pas s'il apparaît évident pour AirPlus qu'il n'existe aucun fondement, légal ou factuel, à la demande du Commerçant. Les différends visés ici sont considérés comme étant notamment ceux qui portent sur les réclamations que le Souscripteur fait valoir pour cause de service défectueux ou de l'absence de service de la part du Commerçant ou encore d'autres objections formulées par le Souscripteur à l'encontre d'un Commerçant ou de toute autre personne autorisée à accepter la Carte. Le Souscripteur ne pourra en aucun cas compenser les éventuelles créances qu'il détient contre AirPlus ou un Commerçant avec les créances d'AirPlus à son encontre, à moins que la réclamation ne soit reconnue par AirPlus comme valable ou ne fasse l'objet d'une décision définitive d'un tribunal. Le Souscripteur n'est pas autorisé à faire valoir un quelconque droit de rétention ou à céder ses créances contre AirPlus à des tiers.

8. Constitution et renforcement de garanties de paiement

AirPlus pourra exiger pour toutes les créances découlant de ses relations d'affaires avec le Souscripteur la constitution de garanties bancaires, même quand ces créances sont conditionnelles. Dans le cas où AirPlus a renoncé au début, intégralement ou partiellement, à exiger la constitution ou le renforcement de garanties, AirPlus

pourra tout de même réclamer ultérieurement la constitution de garanties et/ou leur renforcement. La condition en est toutefois que surviennent ou soient connues des circonstances qui justifient une réévaluation des risques concernant les créances détenues sur le Souscripteur. Cela peut être notamment le cas si la situation financière du Souscripteur a évolué défavorablement ou menace de se dégrader ou bien si les garanties existantes ont perdu de leur valeur ou menacent d'en perdre. Jusqu'à la constitution ou le renforcement des garanties, AirPlus aura le droit de bloquer les Cartes mises à la disposition du Souscripteur. AirPlus ne dispose d'aucun droit à une constitution et/ou un renforcement de garanties s'il a été expressément convenu que le Souscripteur n'était pas tenu de constituer de garanties ou qu'il devait constituer uniquement certaines garanties spécifiquement déterminées. AirPlus accordera au Souscripteur un délai raisonnable pour la constitution ou le renforcement des garanties. Si AirPlus entend exercer son droit de résiliation avec effet immédiat en cas de non-respect par le Souscripteur de son obligation de constitution ou de renforcement des garanties, dans le délai fixé, AirPlus en avisera le Souscripteur au préalable.

9. Données complémentaires

Si le Souscripteur demande l'ajout de données complémentaires, en sus des données contenues sur le relevé d'opérations standard, il devra conclure un contrat de services à cet effet avec le Commerçant ou son agence de voyage accréditée. Les éventuelles absences, totales ou partielles, de données complémentaires ou les éventuelles inexactitudes à leur égard sur les relevés de facturation d'AirPlus ne permettront pas au Souscripteur de refuser de payer ou de réduire les montants dus à AirPlus. AirPlus n'est pas tenu de parfaire les relevés subséquemment.

10. Frais

Le montant des frais résulte du Contrat. Sauf convention contraire, les frais sont facturés au Souscripteur une fois l'an, à terme à échoir. Les frais ne sont pas remboursables. Les produits et services supplémentaires, non inclus dans le Contrat, fournis par AirPlus sur demande du Souscripteur seront facturés séparément. AirPlus se réserve le droit de retarder ou de suspendre la facturation si cela apparaît pertinent (par ex. si les montants sont insignifiants).

Le Souscripteur est tenu de veiller à ce que le compte indiqué dans le mandat SEPA soit suffisamment approvisionné et assurer ainsi que les montants exigibles puissent être prélevés par AirPlus. Cet engagement reste également de rigueur dans les cas où une Pré-notification n'atteindrait pas du tout ou seulement tardivement le Souscripteur.

11. Conversion de créances en devises étrangères

Les opérations seront facturées en euros, même si elles sont réalisées dans des devises autres que l'euro. Les débits en unités monétaires d'états non affiliés à l'Union monétaire européenne sont convertis en euros en appliquant un taux de change (« Taux de change de référence ») basé soit sur le taux de change d'une ou de plusieurs grandes banques allemandes, soit sur le taux de change de Mastercard International Incorporated ou bien encore de VISA Inc., le taux de change retenu étant celui du jour ouvré bancaire précédant la comptabilisation de l'opération. Le Taux de change de référence déterminé par AirPlus chaque jour ouvré bancaire pourra être consulté sur le Portail AirPlus Voyages d'Affaires. Les modifications du Taux de change de référence convenues par la présente prennent effet immédiatement et cela sans notification

Carte Logée AirPlus : Conditions Générales

France

Version : Janvier 2018

préalable.

12. Prélèvement SEPA

Dans la mesure où il a été convenu d'un paiement par prélèvement SEPA et où le Souscripteur accorde / a accordé à AirPlus un mandat de prélèvement SEPA correspondant, il sera procédé comme suit : En principe, AirPlus inclura la notification d'un prélèvement SEPA dans l'envoi des relevés de facturation (ou par tout autre moyen convenu avec le Souscripteur), au plus tard 1 (un) jour calendaire avant la date d'échéance du prélèvement SEPA (« Pré-notification »).

Il est possible que le montant débité ne corresponde pas exactement au montant communiqué dans le relevé de facturation ou dans la Pré-notification si le Souscripteur a reçu des avis d'avoir ou que certaines transactions individuelles ont été annulées durant la période comprise entre l'établissement du relevé de facturation ou la communication de la Pré-notification, d'une part, et la date d'échéance, d'autre part.

Il est possible que le montant débité ne corresponde pas exactement au montant communiqué dans le relevé de facturation ou dans la Pré-notification dans les cas où le Souscripteur aurait autorisé le mandat SEPA comme mandat général pour plusieurs contrats de Carte Logée et qu'il aurait été convenu que le Souscripteur reçoive pour chaque relation contractuelle un relevé de facturation séparé et une Pré-notification séparée, alors que les montants des relevés de facturation ont la même date d'échéance. Dans ce cas, c'est le montant total (= somme des montants de tous les relevés concernés) qui est prélevé à la date d'échéance.

Le Souscripteur est tenu de veiller à ce que le compte indiqué dans le mandat SEPA soit suffisamment approvisionné et que les montants exigibles puissent ainsi être prélevés par AirPlus. Cet engagement reste également de rigueur dans les cas où une Pré-notification n'atteindrait pas du tout ou seulement tardivement le Souscripteur.

13. Traitement des données, Informatique et Libertés

Le Souscripteur et AirPlus s'engagent à se conformer aux dispositions régissant la protection des données personnelles. Le Souscripteur garantit à AirPlus qu'il existe au sein de sa société des directives concrètes et suffisamment précises en matière de voyages d'affaires et que le contenu de ces règles est connu des salariés du Souscripteur. Le Souscripteur garantit également que ses salariés ont conscience, ou qu'ils ont au moins la possibilité matérielle d'avoir conscience, que dans le processus concret de réservation de voyages d'affaires ils peuvent, le cas échéant, enfreindre les règles posées par le Souscripteur dans ces directives sur les voyages d'affaires. Le Souscripteur garantit enfin que ses salariés et les institutions représentatives du personnel sont informés qu'AirPlus met à disposition du Souscripteur des données complètes afin que le Souscripteur puisse contrôler le respect par ses salariés des règles posées dans ses directives sur les voyages d'affaires.

Si AirPlus est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel de manière autonome, ceci ne sera effectué par AirPlus que dans la mesure du nécessaire à l'exécution du Contrat et dans le respect des consignes établies par AirPlus en matière de protection des données. Ces consignes sur la protection des données seront mises à disposition du Souscripteur par AirPlus. Le Souscripteur s'engage à informer ses salariés de ces consignes, sans délai après leur réception.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier

1978, le Souscripteur et les personnes concernées par ce traitement de données disposent des droits d'accès, de modifications, de rectification et d'opposition sur ces données personnelles. Pour exercer ces droits, merci d'adresser un courrier postal à AirPlus, soit en Allemagne à l'adresse telle qu'indiquée à l'article 1 des présentes, soit en France dont l'adresse actuelle est consultable sur la page Internet www.airplus.com/fr/fr/.

14. Obligations de notification

Le Souscripteur est tenu d'aviser AirPlus par écrit, sans délai, de tout changement important, en particulier de tout changement de coordonnées bancaires et d'adresses. Un extrait Kbis du R.C.S. devra être transmis d'office et sans délai à AirPlus lorsque des modifications auront été apportées au R.C.S. (par ex. changement de nom de l'entreprise ou de forme juridique) ou chaque fois qu'AirPlus en fera la demande.

15. Prise d'effet et résiliation du Contrat

Le Souscripteur soumet à AirPlus une offre ferme de conclusion de contrat cadre de prestations de services de paiement en transmettant à AirPlus la demande de Carte Logée complétée et signée. Le contrat cadre de prestations de services de paiement prend effet au moment où AirPlus envoie la Carte Logée sous la forme du numéro de carte au Souscripteur.

Chacune des Parties peut résilier le Contrat sous réserve de respecter un préavis de trente jours. La résiliation peut se limiter à une ou plusieurs Cartes Logées seulement. La résiliation effectuée par le Souscripteur prend effet au moment du blocage de la Carte Logée résiliée. Une résiliation pour motif valable est possible à tout moment et sans délai. Il existe notamment un motif valable a) si le Souscripteur a fourni des informations incorrectes lors de la demande ou s'il manque de manière fautive à ses obligations de notification énoncées au présent Contrat à toute date ultérieure ou b) si le Souscripteur ne respecte pas ses obligations de paiement ou autres obligations au titre du présent Contrat ou c) s'il vient à la connaissance d'AirPlus que la situation financière du Souscripteur se détériore de façon significative ou bien qu'elle risque de se détériorer ou d) si le Souscripteur ne satisfait pas à son obligation de constitution ou de renforcement de garanties visée à l'article « Constitution ou renforcement de garanties de paiement » des présentes ou au titre de tout autre accord dans le délai raisonnable fixé par AirPlus ou e) si le Souscripteur demande une suspension de ses paiements et que celle-ci lui est accordée ou f) si le Souscripteur arrête son activité, ferme ou liquide son entreprise ou dissout sa société ou bien encore s'il entreprend des démarches en ce sens ou g) si les garanties données disparaissent ou deviennent sans valeur ou h) si le Souscripteur ne remplit pas, de manière fautive et répétée, ses obligations de coopération en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, par ex. en ne fournissant pas, de manière fautive et répétée, d'éléments de preuve ou toute autre information ou i) si le Souscripteur transfère son siège social ou son compte bancaire à l'étranger ou j) dans l'hypothèse où il n'y aurait pas d'opérations effectuées sur la Carte Logée durant une période de 12 mois consécutifs.

La résiliation doit être formulée par écrit. À la date de l'avis de résiliation, toutes les créances d'AirPlus contre le Souscripteur deviennent immédiatement exigibles. Après la résiliation effective du Contrat, AirPlus devra remettre au Souscripteur le solde créditeur qui lui revient, le cas échéant.

Carte Logée AirPlus : Conditions Générales

Version : Janvier 2018

France

16. Modification du contrat

AirPlus notifie au Souscripteur par écrit les modifications ou compléments apportés aux conditions du Contrat. Les modifications ou compléments sont réputés acceptés par le Souscripteur, sauf contestation adressée par écrit à AirPlus dans les trente jours.

Par ailleurs, toute autre modification particulière des stipulations contractuelles devra être convenue par écrit au cas par cas. Ces modifications devront être identifiées comme telles et nécessiteront la signature des deux Parties.

Nonobstant les dispositions précédentes, AirPlus reste libre de réduire à tout moment et unilatéralement les montants maximums ou les plafonds (par transaction et/ou mensuels) accordés au Souscripteur, si la situation financière de ce dernier a évolué défavorablement ou menace de se dégrader.

17. Auxiliaires d'exécution et cession

AirPlus pourra utiliser tout préposé et faire appel à des sous-traitants pour l'exécution du Contrat en tout ou en partie. Le Souscripteur accepte que les informations qu'il a mises à la disposition d'AirPlus aux fins d'un examen des risques (par ex. comptes annuels) puissent être transférées par AirPlus à des tiers, comme par ex. à des assureurs-crédit. AirPlus peut en outre céder ses droits et obligations issus du Contrat à tout tiers à tout moment. Le Souscripteur y consent dès à présent.

18. Services de paiement - Limitation de responsabilité

Toute utilisation de la Carte Logée à titre personnel est strictement interdite. Dans la mesure autorisée par la loi, c'est-à-dire sous condition que le Souscripteur ne soit pas une personne physique agissant pour des besoins non professionnels, les dispositions légales suivantes ne seront pas applicables conformément à la possibilité de dérogation mentionnée à l'article L.314-5 du Code monétaire et financier : Articles L.314-7 à L.314-16 du Code monétaire et financier, à l'exception du III de l'article L. 314-7 et du VII de l'article L. 314-13. En outre, par application de l'option mentionnée à l'article L.133-2 du Code monétaire et financier et sous condition que le Souscripteur ne soit pas une personne physique agissant pour des besoins non professionnels, il est expressément dérogé aux dispositions de l'article L. 133-1-1, des troisième et quatrième alinéas de l'article L. 133-7, des deuxième, troisième et quatrième alinéas de l'article L. 133-8, L. 133-19, L. (excepté la phrase 1 du I. et le IV.) 133-20, L. 133-22, L. 133-23, L. 133-25, L. 133-25 et aux I et III de l'article L. 133-26 du Code monétaire et financier. Les éventuelles réclamations et objections du Souscripteur à l'encontre de AirPlus, pour autant que celles-ci n'aient pas déjà été exclues par les présentes, sont exclues dès lors que le Souscripteur n'a pas avisé AirPlus de toute imputation indue au plus tard dans les 6 (six) semaines suivant la date de l'opération de paiement non autorisée ou incorrecte. La responsabilité d'AirPlus au titre des dommages résultant d'une inexécution ou d'une exécution incorrecte ou tardive d'une opération de paiement est limitée au montant de 12.500 EUR. Cette stipulation ne s'applique pas aux actes intentionnels ou négligences graves de la part d'AirPlus, ni aux pertes d'intérêts ou aux risques qu'AirPlus a déclaré assumer spécifiquement.

19. Clause de sauvegarde

L'invalidité totale ou partielle de l'une des conditions du Contrat ou d'une stipulation de tout autre accord n'affectera pas la validité des autres conditions. Les Parties remplaceront toute stipulation invalide par une stipulation valide qui sera aussi approchante que possible du but économique visé par la stipulation invalide des conditions du

Contrat et/ou d'autres accords. Il en est de même lorsqu'il s'agira de combler toute lacune contractuelle.

20. Droit applicable et attribution de compétence

Le Contrat est régi par le droit matériel français. Il est attribué compétence au Tribunal de Commerce de Paris lorsque AirPlus est le défendeur. Lorsque le Souscripteur est le défendeur, il est attribué compétence au Tribunal de Commerce de Paris ou à tout autre tribunal compétent dont relève le Souscripteur.

* * *